



Gouvernement du Sénégal



*Au service
des peuples
et des nations*

PROGRAMME D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Table des matières

PARTIE I - ANALYSE DE LA SITUATION	4
I.1. CONTEXTE GLOBAL	4
I.2. CONTEXTE SPECIFIQUE	5
PARTIE II – STRATEGIE DU PROGRAMME	6
II.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME	6
II.2. DESCRIPTION DU PROGRAMME	7
II.2.1. Objectif global du Programme	7
II.2.2. Objectifs spécifiques du programme	7
II.2.3. Composantes du programme	8
II. 2.4. Principes opératoires du Programme	11
II. 2.5. Conditions préalables	13
PARTIE III. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES	15
PARTIE IV. ARRANGEMENTS DE GESTION DU PROGRAMME	20
IV.1. Mise en œuvre du programme	20
IV.2. Modalités de gestion du programme	20
IV.3. Coordination et supervision du programme	21
IV.4. procédures de recrutement et d'acquisition des biens et services	22
PARTIE V - DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION ET AUDIT	23
PARTIE VI – GESTION DES RISQUES	24
PARTIE VII - CADRE JURIDIQUE	24

PARTIE I - ANALYSE DE LA SITUATION

I.1. CONTEXTE GLOBAL

La population du Sénégal est estimée à 13,5 millions d'habitants en 2013¹, avec un taux d'accroissement moyen annuel de 2,5% depuis 2002. Plus de la moitié de cette population est constituée de femmes (53%), et de jeunes âgés de moins de 20 ans (52,7%).

Le taux de prévalence de la pauvreté est estimé à 46,7% en 2011, contre 48,3% en 2006 et 55,2 en 2002. Avec un indice de développement humain de 0,485, le Sénégal est classé 163ème sur 187 pays en 2013. Le profil de la pauvreté reste marqué par une incidence plus élevée en zones rurales avec une proportion de 57,1%. Les inégalités de revenus et de consommation restent encore fortement prononcées, avec seulement 7% des dépenses de consommation effectuées par les 20% les plus pauvres en 2011.

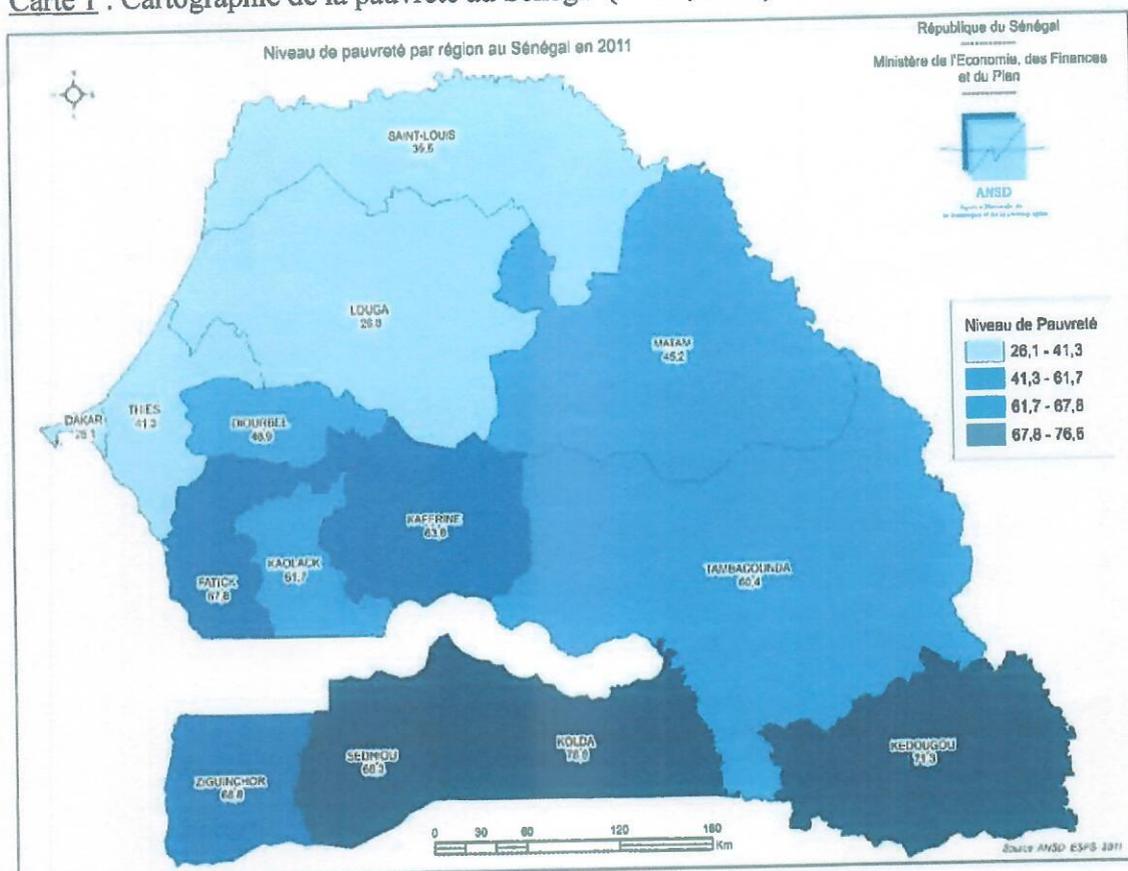
Le Sénégal présente un profil de croissance économique erratique avec une moyenne annuelle de 3,9% de 2010 à 2013. En 2014, la cible de 4,5% de croissance du PIB serait dépassée. La volatilité de la croissance économique résulte, en partie, de l'occurrence de chocs exogènes, tels que les crises alimentaire, financière et énergétique qui ont eu des conséquences sur les conditions de vie des ménages en termes de pertes de revenus, d'emplois et de difficultés d'accès aux services sociaux de base. Les performances économiques restent ainsi insuffisantes pour réduire durablement la pauvreté.

L'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015 reste un défi. Le Sénégal a fourni d'importants efforts dans le développement de l'éducation et de la formation. Les résultats obtenus traduisent une avancée significative. Toutefois, des insuffisances persistent et exigent des solutions pour améliorer le taux d'achèvement du cycle primaire et, de manière générale, relever la qualité et la performance du système éducatif, pacifier l'espace scolaire et universitaire et accélérer le rythme de construction et de livraison des salles de classe. Le rythme de progression du taux d'achèvement du cycle primaire de 66,7% demeure faible par rapport à l'objectif de 90%. La mortalité des moins de cinq ans est passée de 121 pour mille (2005) à 72 pour mille (2011), contre une cible de 44 pour mille (2015). La réduction de la mortalité maternelle est également lente avec un taux de 392 décès pour 100 000 naissances vivantes contre une cible de 127 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Dans les autres sous-secteurs sociaux, des retards persistent dans l'atteinte de certaines cibles relatives notamment à l'assainissement et à l'accès à l'eau potable en milieu rural. Les performances pour l'assainissement restent encore en deçà de l'objectif fixé à 76% aussi bien en zone urbaine (62,4%) que rurale (35,6%) en 2012. Le taux d'accès à l'eau potable est passé, pour les populations urbaines, de 81% en 2000 à 99,6% en 2012. En milieu rural, ce taux est passé de 59% à 81,2%, sur la même période. La mise en œuvre du Programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM) constitue un exemple de réussite dans

l'amélioration de l'accès à l'eau potable, cependant, des efforts restent à faire. La carte ci-dessous illustre le profil géographique de la pauvreté.

Carte 1 : Cartographie de la pauvreté au Sénégal (ESPS, 2011)



Source : www.ansd.sn

1.2. CONTEXTE SPECIFIQUE

Le milieu rural concentre la majorité de la population (57%) qui se consacre essentiellement à des activités agro-pastorales. Il y a une tendance à l'exode des jeunes vers les villes en quête d'emplois. Les déficits céréaliers du pays sont importants et de nombreux ménages ruraux restent encore vulnérables avec des crises alimentaires récurrentes et des taux de malnutrition aigüe dépassant le seuil d'urgence (10 %). De même, les populations rurales ont un faible accès aux infrastructures (eau, santé, éducation, transport, services économiques) avec de grandes disparités régionales. Les 187 Communautés Rurales (CR) les plus enclavées sont dispersées dans 11 des 14 régions du pays. Ainsi, l'accès aux marchés reste encore limité et les coûts des intrants et de transport des productions agricoles élevés avec de fortes pertes après récolte.

Les résultats d'une enquête réalisée par le Système Statistique National en 2000 et 2009 indiquent que le taux d'accessibilité à ces cinq principaux services sociaux de base est estimé à 79% en 2009, contre 54% en 2000. Toutefois, des disparités régionales ont aussi été relevées. L'accès aux services sociaux est inégal entre certaines régions qui ont un indice

d'accès moyen deux fois plus faible que d'autres. Par exemple, les régions de Dakar, Ziguinchor et Diourbel ont les niveaux d'accès les plus élevés (100%). Par contre, les régions de Kaffrine et Kolda affichent les niveaux les plus bas (50%). La pauvreté en milieu rural est davantage affectée par le déficit en matière d'infrastructures et de services sociaux de base.

PARTIE II – STRATEGIE DU PROGRAMME

II.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Pour relever l'ensemble des défis relatifs à une amélioration durable des conditions de vie de sa population, le Sénégal a élaboré un agenda de transformations économiques et sociales nécessaires et suffisantes pour se diriger sûrement vers 'l'émergence avec une société solidaire dans un Etat de droit'. C'est dans cette perspective et dans le but de satisfaire la demande sociale croissante que le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui technique du PNUD, a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre le présent Programme d'urgence de développement communautaire en milieu rural. Ce programme se propose d'impulser une dynamique de croissance économique endogène, intégrée et soutenue pour réduire les inégalités d'accès aux services sociaux de base entre les centres urbains et les zones rurales.

Le Plan Sénégal Emergent ambitionne de réduire ces inégalités sociales en corrigeant, entre autres, les disparités locales d'accès aux services de base. Cette stratégie postule que la pauvreté a un caractère multidimensionnel. L'accès à des infrastructures socio-économiques, de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement, ainsi que de financement, a un effet de levier direct sur la qualité de vie. Il détermine, en plus, l'offre d'opportunités économiques aux populations et communautés à la base. Sans accès à ces biens et services publics ou collectifs, on ne peut considérer qu'il y a égalité devant les opportunités, tant au niveau des régions, des communautés de base, des individus, des campagnes que des villes. Ainsi, dans son axe 2, le PSE (2014-2018) met un accent particulier sur la satisfaction des besoins sociaux de base comme facteur essentiel à la promotion du développement humain durable. Par ailleurs, l'Acte 3 de la décentralisation prescrit la communalisation intégrale, dont l'un des objectifs est une meilleure territorialisation des politiques publiques en vue de bâtir le développement du Sénégal à partir du niveau local.

Ainsi, au niveau socio-économique, le présent Programme se justifie par l'urgence de réduire les risques sociaux et les inégalités, et de développer le capital humain, à travers une augmentation du capital social, de la productivité et de la croissance. Il s'agira prioritairement d'améliorer la fourniture des infrastructures et services sociaux de base clés dans les zones ciblées, notamment rurales, afin de procurer aux populations de meilleures conditions de vie ainsi que des opportunités économiques où qu'elles puissent se trouver sur le territoire national.

Le Programme est cohérent avec les politiques publiques visant à promouvoir la déconcentration et une meilleure planification des interventions de développement au niveau local, ciblant la réduction de la pauvreté et l'exclusion sociale. Il contribuera au renforcement du rôle des acteurs locaux, des collectivités locales et des services décentralisés pour une

meilleure planification et exécution des interventions de développement. Il contribuera ainsi aux efforts de développement de l'économie locale, au désenclavement de zones rurales déshéritées et au renforcement de l'appropriation et la responsabilisation des communautés rurales dans la construction et l'entretien des infrastructures socio-économiques, pour un développement plus durable.

Enfin, le Programme d'urgence de développement communautaire est cohérent avec le Plan Cadre d'Assistance des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD 2012-2016), spécifiquement à son effet 7 - Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable, ainsi qu'au pilier 'Création d'opportunités de développement économique' du Programme Pays (CPD 2014-2016). A terme, le Programme devrait également contribuer à l'effet 1 - Croissance et développement inclusif et durable et l'effet 3-Accès universel aux services sociaux de base du Plan Stratégique du PNUD (2014-2018).

Les Objectifs du Programme sont conformes au mandat du PNUD, qui capitalise des expériences en matière de conception et de mise en œuvre des projets d'infrastructures socio-économiques de base et de renforcement des capacités des acteurs.

II.2. DESCRIPTION DU PROGRAMME

L'amélioration de l'accès des populations, notamment rurales, aux services sociaux de base figure au nombre des objectifs poursuivis par le programme d'actions prioritaires du PSE sur la période 2014-2017. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Sénégal, met en œuvre, à travers le PNUD, ce Programme d'urgence de développement communautaire en milieu rural.

II.2.1. Objectif global du Programme

L'objectif global du présent programme est de contribuer à l'amélioration significative des conditions de vie des populations et une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales, à travers l'accès durable aux infrastructures et services socio-économiques de base, et la création d'une économie locale.

II.2.2. Objectifs spécifiques du programme

Les objectifs spécifiques du programme concourent à :

- renforcer l'accès des populations aux infrastructures et équipements socio-économiques de base (pistes rurales ; hydraulique ; énergie et équipements de production et de transformation agricole) ;
- renforcer la productivité des populations rurales et valoriser la production agricole et l'élevage à travers (i) l'accès aux semences, et aux techniques de production, de transformation et de commercialisation, le renforcement de la protection zoo sanitaire, et la construction et la réhabilitation des infrastructures (parcs à vaccination et abattoirs), et (ii) l'accès au financement;

- renforcer les capacités des acteurs institutionnels, groupements professionnels et acteurs locaux en entrepreneuriat rural, en leadership et maîtrise d'ouvrage / œuvre, et gestion communautaire, et ;
- développer et mettre en place un système de suivi-évaluation géo-référencé à même de renseigner des progrès du projet et de servir au pilotage de la politique sociale du gouvernement.

II.2.3. Composantes du programme

Le Programme comprend quatre composantes : (i) le développement des infrastructures socio-économiques de base ; (ii) l'amélioration de la productivité rurale et de la production agricole et de l'élevage (iii) le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux ; et (iv) développement d'un système d'information géo-référencé.

Composante 1 : Développement d'infrastructures et d'équipements socio-économiques de base.

Cette composante vise à mettre en place des infrastructures et équipements socio-économiques de base pour contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations des zones ciblées.

Le programme d'urgence couvrira 30% des besoins en électrification rurale, et en forages hydrauliques et 20% en pistes rurales ainsi que 100% de besoins en moulins. Les détails de besoins exprimés par les populations sont décrites en annexe 1. Les activités de la composante consisteront à :

- *la construction/réhabilitation d'un linéaire de 1650 km de pistes rurales* au niveau des zones les plus enclavées, incluant tous les ouvrages d'art et d'assainissement ainsi que les mesures de mitigation environnementales;
- *la construction/réhabilitation de 100 forages et châteaux d'eau* ; il s'agira des ouvrages pouvant servir un ou plusieurs villages ce qui permettra de couvrir 30% du nombre de villages ayant exprimé leurs besoins. Dans le cas d'un ouvrage multi-villages, un réseau d'adduction d'eau sera posé. Ce réseau permettra notamment l'irrigation et l'aménagement de superficies pour des activités agricoles, horticoles, de pisciculture et d'élevage.
- *l'électrification d'au moins 325 villages* : la demande d'électrification globale concerne 325 villages. Cependant, la fourniture d'électrification ne concernera que les villages qui ne font pas l'objet de concessions existantes. La composante se limitera à assurer l'accès au réseau électrique aux villages concernés par raccordement au réseau national ou par voie solaire par défaut. Elle ne couvrira pas l'exploitation de ce réseau.
- *l'installation de mille cinq cents vingt-deux (1522) moulins de transformation ou des décortiqueuses et batteuses ou autres équipements de production ou de transformation* au sein des communautés rurales pauvres : ces équipements conduiront à l'implantation d'unités économiques locales, en permettant notamment la création d'activités de transformation et l'augmentation de revenus pour les femmes et les jeunes des communes.

Les quantités mentionnées en termes de pistes, d'électrification, de forages et d'équipements agricoles sont des estimations indicatives, basées sur l'expression des besoins recensés au sein des communautés rurales. Elles devront faire l'objet de confirmation et de validation par les comités techniques sectoriels avant le démarrage des travaux.

Composante 2 : Productivité des populations rurales et la production agricole et de l'élevage sont améliorées

Cette composante vise à soutenir le développement de l'activité productive et de services, renforcer la chaîne des valeurs dans les secteurs de production et à soutenir l'émergence d'une économie rurale à même de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et à la réduction de l'exode rural. Il s'agira de promouvoir l'entrepreneuriat rural et d'encourager la création des petites et moyennes entreprises en milieu rural, en promouvant l'accès à la microfinance et en fournissant aux promoteurs tout encadrement et orientation nécessaire. Les activités de cette composante consisteront à :

- Renforcer les capacités des communautés rurales en entrepreneuriat sur la base de techniques modernes d'organisation, de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et de l'élevage ;
- Promouvoir et disséminer des techniques modernes de production et de transformation, faciliter l'accès aux intrants afin d'augmenter la production agricole et de l'élevage, ainsi que la valeur ajoutée des produits pour une meilleure commercialisation;
- Soutenir la création de petites/moyennes/micro entreprises, notamment de prestation de services dans les secteurs de l'agriculture au sens large (agriculture, élevage, pisciculture), et la mise en place des infrastructures sur toute la chaîne de valeurs, allant de la production à la consommation (marchés parcs à vaccination, mini-laiteries, abattoirs, foirails) y inclus la commercialisation de produits agricoles et de l'élevage;
- Promouvoir l'accès à la microfinance et orienter les entrepreneurs ainsi que les groupements de producteurs vers les structures de financement décentralisées, afin d'assurer leur accès à des sources de financement.

Les initiatives de transformation des denrées locales et des produits de l'élevage seront soutenues. Dans cette optique, un regard attentif sera porté sur les activités conduites par les femmes et les jeunes. Le Programme soutiendra l'organisation et la mise en place des coopératives de producteurs et des corps de métiers, ainsi que groupements informels de financement tels que des tontines.

Les bénéficiaires directs de l'appui en renforcement de capacités seront identifiés conjointement avec les comités techniques et les communautés rurales.

Composante 3 : Renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux central et local.

Cette composante vise à développer prioritairement les capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et communautaires au niveau local pour une offre de services de qualité en milieu rural. Les capacités à identifier et à renforcer sont relatives d'une part à la maîtrise d'ouvrage / œuvre de travaux de réalisation d'infrastructures socio-économiques de base, et d'autre part à la maîtrise de techniques culturelles, la gestion administrative et financière, la planification du développement, etc.

Les activités de renforcement de capacités seront également articulées autour de la structuration du milieu, de la coordination des acteurs locaux, du développement de partenariats, notamment avec des institutions de développement local, de la formation des formateurs, de la communication et de renforcement de la dynamique communautaire et de l'entrepreneuriat. Le renforcement des capacités notamment des jeunes et des femmes concernera quatre catégories d'acteurs :

- *les collectivités locales et les responsables des administrations locales* pour le suivi des opérations de développement des infrastructures et la promotion de l'économie locale;
- *les Ministères des infrastructures, de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage et leurs services techniques déconcentrés* pour la fourniture des services techniques et d'encadrement et le suivi et la gestion des travaux, la maintenance des infrastructures et services sociaux de base.
- *les groupements et associations des producteurs et coopératives agricoles et d'éleveurs* pour la redynamisation de l'action coopérative et la maîtrise des itinéraires techniques des cultures à développer ou à intensifier dans les zones agricoles ;
- *les organisations et associations de prestations des services aux agriculteurs et éleveurs* seront également renforcées pour la fourniture des services de proximité.

Composante 4 : Développement d'un système d'information géo référencé

Dans le cadre de cette composante, le Programme renforcera également les capacités institutionnelles des administrations locales et centrales en suivi-évaluation des programmes et projets de développement.

Les activités de formation seront renforcées par la mise en place d'une base de données géo-référencées; d'un dispositif de suivi-évaluation axés sur les résultats avec un logiciel intégré, un tableau de bord des indicateurs clés de suivi de la performance des réalisations au niveau central et décentralisé. Ce système sera intégré au Système national de Suivi –Evaluation et fournira aux décideurs des éléments d'appréciation pour l'orientation de la politique de développement et la prise des décisions en matière d'investissements sociaux.

II. 2.4. Principes opératoires du Programme

La démarche du programme sera basée sur la participation, la responsabilisation et l'autonomisation des communautés dans l'atteinte des objectifs. *La participation* sera assurée par une stratégie de communication; de formation, et de gestion des attentes des populations; et par la signature des conventions et accords de collaboration avec les structures techniques telles que le FONGIP, la SENELEC, l'AGEROUTE, et autres acteurs de développement. *La responsabilisation* inclura l'implication des populations locales sur tout le processus de mise en œuvre du programme. *L'autonomisation* des populations locales consistera à les doter de capacités et d'actifs, afin qu'elles opèrent elles-mêmes des transformations socio-économiques requises pour une amélioration de leurs conditions de vie.

Le programme d'urgence sera exécuté par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et en étroite collaboration avec les Ministères de l'Hydraulique, de l'Énergie, des Infrastructures rurales, de l'agriculture, de l'élevage et la production animale et du Ministère de la Femme. Des matrices de résultats seront développées pour la mise en œuvre et le suivi des différentes composantes.

Les produits du programme seront délivrés selon une approche intégrée. Cette approche, inspirée du concept de 'grappes', consiste à proposer une infrastructure ou un équipement autour de laquelle/duquel pourront graviter des activités socio-économiques complémentaires. Le programme va privilégier **la synergie** entre les composantes et avec d'autres activités en cours. Le choix des infrastructures et équipements - pistes rurales, électrification, châteaux d'eau, moulins - tels que définis dans la Composante 1 du Programme, constitue le véritable noyau de services intégrés à la base, et illustre parfaitement cette approche stratégique retenue par le programme.

Pour la Composante 1, la maîtrise d'œuvre des infrastructures et équipements socio-économiques sera entre autres déléguée à des opérateurs privés; à des structures décentralisées, et autres institutions étatiques déconcentrées. Pour les infrastructures et équipements socio-économiques (pistes rurales, réseaux d'électrification, forages, châteaux d'eau, moulins), des cabinets d'ingénierie rurale et /ou des entreprises de BTP pourront être sélectionnés pour en assurer la maîtrise d'œuvre (faisabilité technique et institutionnelle, cahiers des charges, plans de livraison, suivi technique, réception des travaux, etc.). Un partenariat sera établi avec la Senelec pour garantir les normes et valider les études techniques et le contrôle des travaux d'électrification rurale.

Les activités seront réalisées dans le cadre d'un processus participatif de planification impliquant les acteurs au niveau local (Collectivités locales, Agences Régionales de Développement, Ministères et leurs services techniques déconcentrés -les infrastructures, l'énergie, l'hydraulique-; et les groupements associatifs, etc.). Ce processus repose sur la transparence intégrale du processus de prise de décision, tout en tenant compte des objectifs des plans locaux de développement. Pour ce faire, un comité local de gestion des infrastructures sera mis en place dans chaque localité ciblée et devra définir les modalités pratiques de participation des populations aux coûts d'entretien et de maintenance.

Pour les Composantes 2 et 3, « Productivité des populations rurales et la production agricole et de l'élevage sont améliorées » et « Renforcement des capacités institutionnelles au niveau

local », des opérateurs privés², ONGs et autres structures décentralisées seront mobilisés pour former, et accompagner les populations bénéficiaires du Programme. Par ailleurs, le programme développera un partenariat avec le FONGIP pour accompagner le développement d'un entrepreneuriat rural et son financement, et la formation des acteurs locaux.

Pour la composante 4 « Développement d'un système d'information géo référencé », le programme travaillera de concert avec toutes les structures productrices des données statistiques et définira les mécanismes appropriés de gestion et d'administration de la base des données géo-référencées. Ce système sera intégré au mécanisme national de suivi et guidera l'élaboration des politiques et programme de développement.

Le Programme fera également recours à l'expertise nationale et sous régionale afin de dérouler simultanément les interventions sur tout le territoire national.

La zone d'intervention du Programme couvrira les zones rurales des départements des régions sur la base de la cartographie de la pauvreté et de l'accès aux infrastructures socio-économiques de base. Au-delà de l'indicateur de développement économique et social, le Programme intègre également l'approche par la demande en prenant en compte dans son ciblage des localités ayant exprimé un besoin d'assistance, ainsi que des plans de développement locaux des régions prioritaires telles que définis dans le Plan Sénégal Emergent. Il s'agit principalement des régions de Kédougou, Matam, Louga, Saint-Louis, Diourbel, Tambacounda, Thiès, Fatick, Kaolack, Kaffrine et Dakar.

La mise en œuvre du Programme se fera suivant les principes directeurs ci-après :

- **la participation** : avec l'implication de toutes les parties prenantes (structures de l'Etat, femmes, jeunes, collectivités locales, secteur privé et acteurs non étatiques). Les Ministères techniques clés notamment (l'Hydraulique, l'énergie, les infrastructures, l'agriculture, et l'élevage) détacheront chacun un expert provenant de leurs services déconcentrés ou de leurs structures techniques, auprès de chacune des équipes techniques de terrain du PUDC;
- **le développement d'une approche intersectorielle** : la nécessité de consultations intersectorielles (infrastructures, hydrauliques, énergies, équipements de transformation, etc.) pour une synergie optimale dans le choix et la réalisation des ouvrages et la fourniture des équipements;
- **l'approche territoriale** : afin de rendre plus efficace la fourniture et la gestion durables des infrastructures et services sociaux de base, le programme impliquera, dès son démarrage, les structures décentralisées de l'état ainsi que les collectivités locales, pour une meilleure appropriation des ouvrages et des services ;
- **la gestion axée sur les résultats** : avec la définition de résultats et d'indicateurs de performance clairs ;

² Des expériences probantes ont été capitalisées avec le Fonds National de Développement social devenu Programme national de Développement Local.

- **la communication et la capitalisation des bonnes pratiques** grâce au partage de l'information, des leçons apprises et la dissémination des résultats du programme ;
- **la hiérarchisation des priorités** : le programme procédera à une hiérarchisation des besoins ainsi que des infrastructures, équipements et services à livrer, en étroite collaboration avec les ministères techniques et les collectivités locales, tout en tenant compte des réalisations déjà en cours par d'autres partenaires et parties prenantes.
- **La pérennisation des infrastructures socio –économiques** : le programme privilégie l'approche par grappes, l'inclusion de l'ensemble des acteurs notamment des collectivités locales et la mise en œuvre de la stratégie de communication, de mobilisation sociale et de formation pour une meilleure appropriation ;
- **La protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique** : le programme intègre dans son approche l'impérieuse nécessité de préserver l'environnement et de promouvoir des activités et pratiques de mitigation et d'adaptation au changement climatique.

Lors de la mise en œuvre du programme, les plans d'exécution et des matrices de résultats sectoriels seront élaborés en étroite collaboration avec les ministères techniques (les infrastructures, l'énergie, l'hydraulique, de l'élevage et l'agriculture) qui contribueront au financement de ce programme. Par ailleurs, le programme développera et mettra en œuvre une stratégie de communication et appuiera toutes les actions de mobilisation des parties prenantes.

II. 2.5. Conditions préalables

La mise en œuvre de ce projet nécessite que les conditions préalables détaillées ci-dessous, soient remplies :

1. Les experts qui seront déployés par les différents ministères concernés, en qualité de membre des équipes techniques de terrain du PUDC, devront être désignés et prêts pour un déploiement immédiat, mais au plus tard le 1er avril 2015. Le PNUD assurera, pour sa part, le déploiement des experts d'autres bureaux pour garantir que tous les travaux préparatoires soient effectués en attendant le recrutement de tous les membres de l'équipe de projet.
2. Le gouvernement versera les fonds selon l'échéancier défini dans l'accord de financement qui sera adossé au plan d'exécution technique du Programme. .
3. Un démarrage rapide de la mise en œuvre de ce programme dépendra de la disponibilité de tous les documents techniques qui devront être fournis par les différents ministères concernés. Ces documents seront notamment:
 - Des études d'impact environnemental déjà réalisées pour les travaux similaires, c'est-à-dire, les pistes rurales; forage d'eau ; et électrification rurale, etc. ;
 - Des relevés topographiques effectués sur les sites prévus ;
 - Des études et essais géologiques effectués ;
 - Des cahiers de charges et spécifications techniques ;

- Des accès aux bases de données géo-référencées/SIG existantes ;
- Des cartographies hydraulique et électrique ;
- De tout autre document pertinent concernant les différentes composantes du programme.

Ces études feront l'objet d'une confirmation et validation par une visite de terrain conjointe qui précisera les cibles, les sites et les couts de différents ouvrages.

4. Les documents d'appels d'offres devront être validés par la contrepartie nationale en ce qui concerne les spécifications techniques, les implantations, localisations, et nature/quantité des ouvrages à réaliser avant que les consultations ne soient lancées par le PNUD selon les procédures spécifiques du PNUD.

Dans le cas où (2) et (4) ci-dessus ne sont pas entièrement satisfaites ou rendues disponibles, il serait nécessaire que les deux parties examinent et éventuellement révisent certaines des activités prévues pour prendre en compte le niveau des fonds actuellement disponibles et la disponibilité et la qualité de documents techniques reçus.

PARTIE III. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

COMPOSANTE 1 : DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES SOCIO- ECONOMIQUES DE BASE

P.1.1: Les **pistes rurales** sont construites et réhabilitées

P.1.2: Les infrastructures **d'hydraulique rurale** sont mises en place et fonctionnelles

P.1.3: Les réseaux **d'électricité rurale** sont mis en place et fonctionnels

P.1.4: Les **équipements de production et de transformation** sont mis en place et opérationnels

COMPOSANTE 2 : PRODUCTIVITE DES POPULATIONS RURALES, LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE L'ELEVAGE AMELIOREES

P.2.1: Les **techniques modernes de production , de transformation et de commercialisation** des produits agricoles et de l'élevage sont disséminées :

P.2.2. les **infrastructures et équipements/matériels de production et de transformation** sont construites et disponibles

P.2.3: les **petites/moyennes entreprises** sont créées et opérationnelles et l'accès aux services techniques est promu.

P.2.4. les **entrepreneurs et groupements de producteurs** ont accès à la microfinance et sont orientés vers les **services financiers**

COMPOSANTE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS A LA BASE

P.3.1: Les formations sont dispensées aux **agents des collectivités et administrations locales** dans le suivi des ouvrages et l'encadrement des acteurs locaux

P.3.2: les **services techniques déconcentrés** renforcés pour la fourniture des services et la maintenance des ouvrages

P.3.3: Les **groupements et associations de producteurs** sont mis en place et formé pour le développement des PME

COMPOSANTE 4 : DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION GEO- REFERENCE

P.4.1: Le **dispositif de Suivi** Evaluation des performances du PUDC développé, mis en place et opérationnel

P.4.2 Les agents au niveau central et collectivités / administrations locales sont **formés pour la gestion et l'administration du système**

P.4.3: la **cartographie des services de base** est mise à jour et disponible.

TABLEAU DES RESSOURCES ET DES RESULTATS

Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays : Les revenus des populations/producteurs ruraux (H/F) sont accrus, dans les zones d'intervention.				
Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays:				
Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique 2014-2017): l'effet 1 - Croissance et développement inclusif et durable				
Partenariat Stratégique :				
Titre et Numéro d'identification de Programme (N° ATLAS de l'Award):				
PRODUITS ESCOMPTEES	CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)	ACTIVITÉS INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	CONTRIBUTIONS en CFA
Produit 1 : L'ACCES DES POPULATIONS AUX INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE EST RENFORCE				
Indicateurs: - 1650 km de pistes rurales construites (itinéraires et km à déterminer); - % d'augmentation de la production locale ; - % d'augmentation de la commercialisation de la production locale	- Des pistes rurales sont construites et réhabilitées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes préliminaires ▪ Préparation des dossiers d'appel d'offre ▪ Contractualisation et suivi des chantiers ▪ Contrôle des chantiers ▪ Collaboration avec AGEROUTE 	PNUD, Partenaires de réalisation	52.500.000.000
- 100 forages et châteaux d'eau réalisés - % d'accès des populations cibles à l'eau potable - Environ 300 villages couverts par les infrastructures hydrauliques	- Infrastructures hydrauliques sont réhabilitées et mis en place	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les ressources techniques (carte hydrologique...) ▪ Etudes préliminaires et préparation des dossiers d'appel d'offre. ▪ Travaux d'installation ▪ Mettre en place des comités locaux de gestion et former les membres ▪ Partenariat avec PEPAM 	PNUD, Partenaires de réalisation Communautés Services techniques.	18.000.000.000
- 325 villages électrifiés - km d'extension du réseau électrique - % d'unités de conservation/transformation des produits locaux mises en place et fonctionnelles; - Nb de lampadaires solaires installés dans les zones cibles. - Nbre des foyers à biogaz et foyers améliorés	- Réseaux d'électrification rurale réhabilités et mis en place	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir le cadre de travail et de partenariat avec ASER, Senelec. ▪ Etat des lieux et définition des options ▪ Elaboration des dossiers d'appel d'offre ▪ Lancement des travaux et suivi. ▪ Promotion des énergies renouvelables (biomasse,...) 	PNUD, Partenaires de réalisation	16.700.000.000
- 1522 moulins et/ou déortiqueuses, batteuses sont mis à la disposition des populations - Nb de création d'emploi dans les communautés rurales - Taux de fréquentation par les populations des plateformes	- Equipements de production et de transformation mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes préliminaires et choix des options • Acquisitions et installations des machines de transformation. • Formation et mise en place du mécanisme de gestion 	PNUD, Partenaires de réalisation Communautés Services techniques.	3.100.000.000

Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays : Les revenus des populations/producteurs ruraux (H/F) sont accrus, dans les zones d'intervention.				
Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays:				
Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique 2014-2017): l'effet 1 - Croissance et développement inclusif et durable l'effet 3-Accès universel aux services sociaux de base				
Partenariat Stratégique :				
Titre et Numéro d'identification de Programme (N° ATLAS de l'Award):				
PRODUITS ESCOMPTÉS	CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)	ACTIVITÉS INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	CONTRIBUTION \$ en CFA
Produit 2 : LA PRODUCTIVITE DES POPULATIONS RURALES ET LA PRODUCTION AGRICOLE SONT RENFORCEES ET VALORISEES				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre microentreprises rurales créées par village par des femmes /jeunes ; - Nombre de nouveaux programmes financés par les SFD - % des groupements professionnels des localités ciblées sont formés en entrepreneuriat rural ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les formations en entrepreneuriat sont dispensées aux communautés rurales 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser de session de formation en entrepreneuriat, - Organiser de session de formation en gestion, marketing 	PNUD Organisations communautaires	900.000.000
<ul style="list-style-type: none"> - Des techniques agraires et d'élevage et d'horticulture et de transformations vulgarisées ; - intrants et équipements de production et de transformation disponibles ; - % d'augmentation de la production agricole, maraichère, horticole et d'élevage - Augmentation de revenu des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques modernes de production et de transformation des produits agricoles et de l'élevage sont disséminées 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des sessions de formation sur la transformation et conservation des produits agricoles - Appui et facilitation pour l'accès au financement - Construction des parcs a vaccination - Mise a disposition des petits matériels et intrants agricoles et de l'élevage 	PNUD Organisations communautaires	1.800.000.000
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des petites/moyennes/micro entreprises créées - Nombre des petites entreprises financées par FONGIP et SDF - Nombre des tontines créées 	<ul style="list-style-type: none"> - Les entrepreneurs et groupements de producteurs ont accès aux services financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des partenariats avec les institutions de micro finances et avec le FONGIP - Appui à la préparation des dossiers de financements - Formation à la gestion de micro entreprise 	PNUD Organisations communautaires Institutions de micro finances	4.000.000.000

Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays : Les revenus des populations/producteurs ruraux (H/F) sont accrus, dans les zones d'intervention.				
Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays:				
Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique 2014-2017): l'effet 1 - Croissance et développement inclusif et durable l'effet 3-Accès universel aux services sociaux de base				
Partenariat Stratégique :				
Titre et Numéro d'identification de Programme (N° ATLAS de l'Award):				
PRODUITS ESCOMPTÉS	CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)	ACTIVITÉS INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	CONTRIBUTIONS en CFA
Produit 2 : LA PRODUCTIVITE DES POPULATIONS RURALES ET LA PRODUCTION AGRICOLE SONT RENFORCEES ET VALORISEES				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre microentreprises rurales créées par village par des femmes / jeunes ; - Nombre de nouveaux programmes financés par les SFD - % des groupements professionnels des localités ciblées sont formés en entrepreneuriat rural ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les formations en entrepreneuriat sont dispensées aux communautés rurales 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser de session de formation en entrepreneuriat, - Organiser de session de formation en gestion, marketing 	<ul style="list-style-type: none"> PNUID Organisations communautaires 	900.000.000
<ul style="list-style-type: none"> - Des techniques agraires et d'élevage et d'horticulture et de transformations vulgarisées ; - intrants et équipements de production et de transformation disponibles ; - % d'augmentation de la production agricole, maraichère, horticole et d'élevage - Augmentation de revenu des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques modernes de production et de transformation des produits agricoles et de l'élevage sont disséminées 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des sessions de formation sur la transformation et conservation des produits agricoles - Appui et facilitation pour l'accès au financement - Construction des parcs à vaccination - Mise à disposition des petits matériels et intrants agricoles et de l'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> PNUID Organisations communautaires 	1.800.000.000
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des petites/moyennes/micro entreprises créées - Nombre des petites entreprises financées par FONGIP et SDF - Nombre des tontines créées 	<ul style="list-style-type: none"> - Les entrepreneurs et groupements de producteurs ont accès aux services financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des partenariats avec les institutions de micro finances et avec le FONGIP - Appui à la préparation des dossiers de financements - Formation à la gestion de micro entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> PNUID Organisations communautaires Institutions de micro finances 	4.000.000.000

Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays : Les revenus des populations/producteurs ruraux (H/F) sont accrus, dans les zones d'intervention.				
Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays:				
Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique 2014-2017): l'effet 1 - Croissance et développement inclusif et durable l'effet 3-Accès universel aux services sociaux de base				
Partenariat Stratégique :				
Titre et Numéro d'identification de Programme (N° ATLAS de l'Award):				
PRODUITS ESCOMPTÉS	CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)	ACTIVITÉS INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	CONTRIBUTIONS en CFA
Produit 3 : LES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX – ADMINISTRATION, COLLECTIVITES ET GROUPEMENTS SONT RENFORCEES				
<p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre des agents de collectivités locales formes en suivi, gestion et maintenance des ouvrages - les comités locaux de gestion mis en place et fonctionnel, - Nombre de groupements et associations de coopératives de production, de transformation et de commercialisation mis en place - Organisation des communautés à la base renforcée dans la professionnalisation de leurs activités - techniques respectueuses de l'intégrité environnementale promues - Nombre d'agrobusiness créés - Nombre de plaquettes d'information, des supports audiovisuels sur les objectifs, les activités, les bénéficiaires et les résultats du programme sont réalisés ; - Nombre de forums de communication et nombre de population informés et sensibilisés sur le programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Les formations sont dispensées aux agents des collectivités, administrations locales et services techniques déconcentrés dans le suivi des ouvrages et l'encadrement des acteurs locaux - Les groupements et associations des producteurs et coopératives agricoles et de prestataires de services mis en place et ou renforcés - La stratégie de communication est élaborée - Les plans de communication sont mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les matériels didactiques - Organisation des ateliers - Elaborer des guides pratiques en matière de planification, de participation à la formulation des stratégies de développement territorial - Organisation des consultations - Développement de guides pour la constitution des coopératives - Formation des groupements et communautés sur la protection de l'environnement - Appui conseils dans le domaine de vulgarisation agricole, de nouvelles techniques culturales, de transformation et de conservation des produits, de gestion. - Définir les besoins en communications : attentes des parties prenantes et apports du programme - Développer et exécuter la stratégie de communication - Développer les supports de communications - Mettre en place un partenariat pour la communication du programme 	<p>PNUD Organisations communautaires</p> <p>PNUD Organisations communautaires</p> <p>PNUD, Primature</p>	<p>600.000.000</p> <p>800.000.000</p> <p>400.000.000</p>

Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays : Les revenus des populations/producteurs ruraux (H/F) sont accrus, dans les zones d'intervention.

Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays :

Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique 2014-2017): l'effet 1 - Croissance et développement inclusif et durable l'effet 3-Accès universel aux services sociaux de base

Partenariat Stratégique :

Titre et Numéro d'identification de Programme (N° ATLAS de l'Award):

PRODUITS ESCOMPTÉS	CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)	ACTIVITÉS INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	CONTRIBUTIONS en CFA
Produit 4 : Le SYSTEME DE SUIVI ET D'INFORMATION GEO-REFERENCE EST MIS EN PLACE ET OPERATIONNEL				
<ul style="list-style-type: none"> - Cadre stratégique de suivi évaluation élaboré - données de référence disponible - Contrat de performance - Indicateurs clés de performance disponibles - Tableau de bord de suivi en temps réel des indicateurs de performances du programme mis en place - Réseau décentralisé de suivi et évaluation disponible - Nombre des agents formés - Rapports trimestriels de l'état d'avancement du programme produits et partagés avec les parties prenantes - nombre des cartes thématiques ou sectorielles disponibles ; - efficacité dans le pilotage et la prise des décisions - qualité du choix dans les investissements au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif de Suivi Evaluation des performances du PUDC est mis en place et opérationnel - Les agents de collectivités et administrations centrales et locales sont formés pour la gestion et l'administration du système - la cartographie d'accès aux services de base est mise à jour et disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation dossier d'appel d'offre - Développement du logiciel intégrant données physique et géo-référencée - Développement de la base de données et connexion internet - Formation à la gestion de la base des données et génération des rapports - Formation à l'exploitation des rapports - production de divers rapports sur l'état d'avancement des travaux du programme - intégration du dispositif de Suivi au système national - développement des cartographies sectorielles et des applications devant renseigner l'élaboration des politiques et programmes de développement. 	PNUD Primature	2.000.000.000
			PNUD Services techniques décentralisés Administrations locales	
			PNUD Primature Ministères sectoriels	

PARTIE IV. ARRANGEMENTS DE GESTION DU PROGRAMME

IV.1. Mise en œuvre du programme

Le cout du Programme est estimé à *cent treize milliards trois cent trente-neuf millions, trois cent vingt-sept mille cinq cent trente et un francs CFA (113.339.327.531CFA)*. Ce cout sera réparti sur la durée d'exécution du programme comme suit : une première tranche d'un montant minimum de 32 milliards de FCFA en 2015 et le reliquat en 2016. Il est financé en mode de partage des couts par le Gouvernement du Sénégal. Ce financement sera accompagné de la mise à disposition de l'expertise et l'expérience du PNUD dans la mise en œuvre des programmes d'infrastructures et de renforcement des dynamiques communautaires. Le PNUD doit s'assurer que les contributions sont effectivement disponibles pour la mise en œuvre des activités planifiées. La contribution au titre de la participation aux coûts doit inclure une part calculée au prorata des frais de Service de Gestion Générale de 3%, ainsi que les frais directs liés à la gestion du programme indiqués dans le budget du programme.

IV.2. Modalités de gestion du programme

Le programme est placé sous la tutelle de la Primature, compte tenu de son caractère plurisectoriel. Le Programme sera mis en œuvre sous la modalité « Exécution Directe », le PNUD en assure la gestion et rendra compte des résultats obtenus.

Le PNUD recourra aux partenaires de réalisation et/ou des sous-traitants pour l'exécution de certaines des activités du Programme. Dans ce cadre, il sera procédé conformément aux procédures du PNUD en matière de passation des marchés. Le PNUD pourra également, dans la mesure où ses procédures l'y autorisent, conclure des accords particuliers avec des entités bénéficiaires, en vue de l'exécution de certaines rubriques. Les partenaires bénéficiaires du programme ainsi que les sous-traitants sont tenus de se conformer aux procédures de gestion du PNUD. Toutes les dépenses qui auraient été effectuées ou engagements pris en dehors des règles et procédures applicables au PNUD ne seront pas éligibles. Par ailleurs, tout engagement contractuel pris par le PNUD dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme devra faire l'objet d'un décaissement du Gouvernement au profit du PNUD. En cas d'indisponibilité de ressources pour raison d'un défaut de décaissement de la part de l'Etat, le Gouvernement se portera garant de tout règlement des engagements contractuels pris par le PNUD dans le cadre des activités du Programme.

Les Ministères techniques concernés participeront à tout le processus de mise en œuvre notamment l'élaboration et la validation des spécifications techniques et détacheront chacun un experts auprès de l'une des équipes de terrain du PUDC. Des conventions seront signées avec le Gouvernement pour la mise à disposition du personnel techniques des ministères déconcentrés et avec certaines structures techniques telles que le FONGIP, la SENELEC, AGERROUTE de manière à garantir en permanence la disponibilité de leurs services.

IV.3. Coordination et Supervision du Programme

Le programme a une structure de gestion à quatre niveaux : un Comité de Pilotage, un Comité Technique, un Directeur national rattaché à la Primature et une Unité de Gestion du Programme.

IV.3.1. Le Comité de Pilotage :

Il est responsable de l'orientation stratégique de l'appui offert dans le cadre du Panier. Il sera co-présidé par :

- Le Premier Ministre ou son délégué,
- Le Représentant du Président de la République
- Le Représentant Résident du PNUD

Il sera composé d'un nombre maximum de dix membres, représentant :

- Le Gouvernement (Ministères de Finances, Hydrauliques, Energies, Infrastructures, Décentralisation)
- les collectivités locales
- Les Parlementaires
- Le PNUD

Le Comité de Pilotage se réunira par trimestre et plus fréquemment selon le besoin et aura les responsabilités ci-dessous:

- Définir et adopter les orientations stratégiques sur la mise en œuvre du programme et assurer les responsabilités de maîtrise d'ouvrage du programme.
- Valider le plan de travail annuel et le budget y afférent et approuver le rapport d'exécution technique et financière de chaque année,

Les décisions du comité de pilotage seront de préférence adoptées par voie de consensus. Le Secrétariat du Comité de Pilotage sera assuré par l'Unité de Gestion du Programme (UGP). L'Unité de Gestion du Programme sera ainsi en charge de rédiger les Procès-Verbaux de réunions du Comité de Pilotage et les communiquera aux parties prenantes dans les trois jours suivant la réunion.

IV.3.2. L'Unité de Gestion du Programme (UGP)

La gestion quotidienne et l'animation des activités du Programme seront assurées par l'« Unité de Gestion du Programme, (UGP) », placée sous la tutelle du PNUD. L'UGP sera logée au PNUD et assurera toutes les fonctions de maîtrise d'œuvre des composantes du programme. Elle sera composée d'un Coordonnateur du programme, du gestionnaire du programme d'un expert dans les différents domaines d'exécution du programme (ingénieur en génie civil, en énergie et en hydraulique, spécialiste en suivi-évaluation axé sur les résultats, expert financier et spécialistes d'achats) et du personnel d'appui. Ces experts seront

tous des nationaux, à l'exception de ceux des finances et des achats pour des questions de maîtrise des procédures internes du PNUD. Les termes de référence du personnel seront élaborés et joints en annexe 2. Ils seront recrutés selon les procédures du PNUD.

Pour assurer une coordination au niveau régional / départemental / village et une présence rapprochée au niveau des sites d'intervention du programme, des experts nationaux seront mis à la disposition du Programme dans les régions d'intervention. Ces experts travailleront sous la supervision directe du Coordonnateur de l'UGP dans le cadre de la mise en œuvre du programme. Dans le souci d'une appropriation du programme par les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités locales, les Conseils Régionaux, les Agences Régionales de Développement et les Conseils locaux de développement seront mis à contribution dans le cadre de la définition des priorités au niveau local, de l'élaboration des programmes de travail annuel, du suivi-évaluation du programme et de la sensibilisation des bénéficiaires et autres parties prenantes du programme. L'organigramme de l'UGP est joint en annexe 1.

IV.3.3 Le Directeur National

Le Directeur National nommé et rattaché à la primature, assure l'interface entre le Programme et les services techniques spécialisés. Il devrait faciliter la mobilisation des ressources et des acteurs des services techniques de l'Etat, et trouver éventuellement des solutions au goulot d'étranglement.

Le PUDC mettra à sa disposition les moyens logistiques (Véhicule, carburant, téléphone....) et le personnel d'appui nécessaire à l'accomplissement de ses tâches. Il bénéficiera d'une indemnité forfaitaire mensuelle qui sera fixée par le comité de pilotage du Programme.

IV.3.4. Le Comité Technique

Sous la coprésidence du Coordinateur du Projet et du Directeur National, le comité technique sera composé des représentants des Ministères techniques et de leurs services, des membres de l'Unité de Gestion et du PNUD. Il sera chargé de la préparation des réunions du Comité de Pilotage et du suivi de l'exécution du projet.

IV.4. Procédures de recrutement et d'acquisition des biens et services

L'acquisition des biens, services et assistance technique, ainsi que la supervision des actifs, seront assurées par l'Unité de Gestion du Programme, sous la supervision directe et la responsabilité du PNUD. L'ensemble des acquisitions des biens et services devront bénéficier du mécanisme de procédures accélérées du PNUD. Une fois le plan de travail adopté par le Comité de Pilotage, l'Unité de Gestion, faisant partie intégrante du PNUD, procédera au lancement du processus d'acquisition et de recrutement. L'acquisition sera réalisée en accord avec les règles et règlements du PNUD. Les activités du Programme qui seront sous-traitées aux partenaires externes, feront l'objet d'appels d'offres conduits par l'Unité de Gestion du Programme en accord avec ses règles et procédures.

Le recrutement des experts et consultants sera conduit par le Bureau du PNUD à Dakar. Conformément aux descriptions de postes, un appel à candidature sera lancé suivi d'une sélection par le PNUD.

IV.5. Communication- Appropriation

Une stratégie de communication et de gestion des connaissances sera développée et mise en œuvre pour la transparence - redevabilité, la pérennité des investissements, le partage d'information entre tous les acteurs et la capitalisation des expériences. Le PNUD reconnaît l'importance de garantir la visibilité des réalisations du Programme pour permettre aux acteurs d'apprécier les efforts du Gouvernement visant l'émergence des populations. A cet égard, des mesures et des initiatives spécifiques seront prises afin d'assurer une communication sur le programme et une mobilisation sociale autour de sa mise en œuvre, à travers la participation massive des populations bénéficiaires et de l'ensemble des acteurs.

PARTIE V - DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION ET AUDIT

Le suivi du programme sera fait essentiellement par le Comité de Pilotage et à cet égard, tous les partenaires de réalisation ainsi que les parties prenantes impliquées dans l'exécution du programme prépareront et transmettront à l'UGP des rapports trimestriels et annuels d'exécution de leurs activités. L'UGP pour sa part établira des rapports trimestriels d'état d'avancement et des rapports annuels qui seront présentés en réunion du Comité de Pilotage. Un rapport final sera élaboré par l'UGP au terme du programme et présenté lors de la réunion finale du projet.

Les outils de suivi-évaluation qui seront développés dans le cadre du Programme (cadre logique, tableau de bord et un logiciel de suivi) seront mis à la disposition de l'UGP ainsi que du Comité de Pilotage pour assurer un suivi systématique des réalisations du Programme. Le cadre logique avec des indicateurs doit être validé par le Comité de Pilotage au début du programme.

Le Programme fera, par ailleurs, l'objet d'une évaluation indépendante. Celle-ci permettra d'une part de déterminer dans quelle mesure les indicateurs préalablement identifiés auront été atteints, et d'autre part de tirer les leçons et meilleures pratiques à capitaliser.

Le Programme sera audité en accord avec les règles et procédures du PNUD

PARTIE VI – GESTION DES RISQUES

Les principaux risques identifiés sont relatifs :

- ***au risque institutionnel*** : des politiques publiques insuffisamment volontaristes en matière d'objectifs et de normes d'accès aux différents services sociaux de base. Le pilotage du Programme au niveau de la Primature, et l'implication des ministères techniques concernés au sein du Comité de pilotage, devront permettre une approche dynamique et proactive dans la mobilisation des politiques et services publics pour l'atteinte des objectifs du Programme.
- ***au défaut de maîtrise d'ouvrage des infrastructures socio-économiques à mettre à place*** : une faible disponibilité et une capacité limitée des opérateurs (création récente, déficit de légitimité, de ressources financières et humaines) pourraient ralentir le rythme de réalisation des ouvrages. Les appels d'offres pour la fourniture d'ouvrages et d'équipements seront ouverts aux marchés régionaux et internationaux, afin de garantir le maintien des délais et la qualité des ouvrages ;
- ***à l'insuffisante couverture budgétaire de toutes les activités à réaliser*** : la fluidité du financement des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières, hydrauliques et énergétiques pourraient impacter négativement sur le respect des délais et la qualité des travaux. Les tranches de décaissement prévues ne devront pas dépasser deux tranches, afin de rendre disponibles les ressources financières à temps ;
- ***à la non appropriation du programme par les bénéficiaires potentiels*** : des parties prenantes insuffisamment associées au processus de prise de décision, de mise en place et de surveillance des politiques publiques d'accès aux services de base au sein de leur communauté. Des comités locaux de gestion avec toutes les parties prenantes seront mis en place et régulièrement associés aux décisions de construction des infrastructures ;
- ***à la non disponibilité des ressources énergétiques suffisantes*** pouvant garantir la desserte des villages qui bénéficieront d'extensions de réseaux électriques. Des sources d'énergie alternatives (énergie solaire, plateformes multifonctionnelles) seront proposées par le Programmes selon les possibilités.

PARTIE VII - CADRE JURIDIQUE

Le présent document du programme constitue l'instrument visé à l'article 1er de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé le 4 juillet 1987 à Dakar – Sénégal.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de programme qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document de programme n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du programme ;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les produits et les activités du programme, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou augmentation des coûts dus à l'inflation ;
- les révisions pour l'accroissement des dépenses du personnel ou d'autres frais dus à l'inflation ou à d'autres causes.

BUDGET PROGRAMME D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

	COMPOSANTES DU PROGRAMME	COUTS
1	Développement des infrastructures socio-économiques de base	
	Pistes rurales	52 500 000 000
	Forages et châteaux d'eau	18 000 000 000
	Electrification rurale	16 700 000 000
	Equipements de transformation agricole (moulins, batteuses décortiqueuses)	3 100 000 000
*	Equipements du monde rural	4 000 000 000
	TOTAL COMPOSANTE	94 300 000 000
2	La Productivité des populations rurales et la production agricole sont améliorées	
	Renforcement des capacités productives : petits matériels /intrants	1 800 000 000
	Organisations de sessions de formation technique	900 000 000
**	Renforcement d l'accès au financement et partenariat FONGIP	4 000 000 000
	TOTAL COMPOSANTE	6 700 000 000
3	Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires au niveau local	
	Renforcement des capacités	600 000 000
	Mise en place des organisations communautaires	300 000 000
	Développement rural	500 000 000
	Communication	400 000 000
	TOTAL COMPOSANTE	1 800 000 000
4	Développement d'un système d'information géo-référencé	
	Développement SIG, Formation et acquisition des équipements	2 000 000 000
	TOTAL COMPOSANTE	2 000 000 000
5	Suivi, Evaluation et Audit	
	Evaluation	51 652 800
	Audit	51 652 800
	TOTAL COMPOSANTE	103 305 600
6	Gestion et coordination du Programme (Unité de Gestion du Programme)	
	Personnel	2 005 841 963
	Consultants	186 653 849
	Fonctionnement et operations	1 727 235 025
	Fonctionnement des Unités de terrain	1 200 000 000
	TOTAL COMPOSANTE	5 119 730 837
	TOTAL GENERAL DES COMPOSANTES	110 543 036 437
7	GMS Frais de Gestion (3%)	3 316 291 093
	TOTAL DU PROGRAMME	113 339 327 531

NB : les imprévus sont inclus dans la prévision budgétaire à concurrence de 5% pour la composante une et de 3% pour les composante 2, 3 et 4.

* Sur ressources du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

** Dont 2 000 000 000 FCFA sur ressources du FONGIP